



PRÉFET DE LA RÉUNION

**Arrêté préfectoral
portant composition et fonctionnement du conseil citoyen
du quartier [Sainte Clotilde](#) (ville de Saint-Denis)**

No 0 0 5 1 9

22 MAR. 2017

**LE PREFET DE LA REUNION,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite**

- VU** la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU** le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU** le décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française ;
- VU** le décret n° 2015-1138 du 16 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU** la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU** le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;
- VU** la délibération du conseil municipal de Saint-Denis du 25 juin 2016 approuvant la constitution et les modalités de mise en œuvre de cinq conseils citoyens permettant la représentation de l'ensemble des quartiers prioritaires du territoire communal ;
- Considérant** la demande de validation du conseil citoyen du quartier [Sainte Clotilde](#) par le Maire de Saint-Denis

Arrête :

ARTICLE 1 : Création du conseil citoyen

Il est créé à compter de la publication du présent arrêté un conseil citoyen du quartier [Sainte Clotilde](#) (issu du QP 974 032)

ARTICLE 2 : Désignation des membres du conseil citoyen

Sont désignés membres du conseil citoyen :

Collège des habitants :

Membres titulaires		
Nom Prénom	Quartier	Adresse
HAFIZOU Genièvre VALENTIN Manuella RAZAFINDRASOA Francelette	Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde	151 Chemin Lory les Bas 97490 Sainte-Clotilde 40 rue Mézières Guignard Rés. Clos Tesson 97490 Sainte-Clotilde 7 Avenue des Bassins Appt. 25 Bât B Rés. Liverpool 97490 Sainte-Clotilde
MAHAMAD Mounisse PANECHOU Yannick BACCA Céline RANJARIVO Colette TECHER Jean Cédric MAILLOT Marie Laurence MAILLOT Joëlle CAZAMBO Marie Giselle MOUROUVIN Aline ALI ATTOUMANI Nouriati	Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde	17 rue Marc Boyer Appt. 3 97490 Sainte-Clotilde 10 rue Lacroix 97490 Sainte-Clotilde 62 Allée Charles Baudelaire 97490 Sainte-Clotilde 4 Allée Beethoven Appt 37 97490 Sainte-Clotilde 11 rue de Conflors Lotissement des tamarins 97490 Sainte-Clotilde 6 Allée du Bec Rose rue Tesson 97490 Sainte-Clotilde 22 Rue Marc Boyer Appt 3 Rés. Les parallèles 97490 Sainte-Clotilde 4 Rue Hector Berlioz Appt.8 Rés. Les parallèles 97490 Sainte-Clotilde 37 Rue Lory les Bas Appt 16 97490 Sainte-Clotilde 48 Mezière Guignard Appt.55 Rés. Clos Tesson 97490 Sainte-Clotilde
BACCA Nadine SERVANTES Marie Nadège MOUROUVIN Patrick BEAUVOIR Dorise SEPEROUMAL Jean Freddy OLSENCE Marie Nicole	Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde	Chemin Lory les Bas Appt 17 Bât. 37 97490 Sainte-Clotilde 29 Rue Lory les Bas 97490 Sainte-Clotilde 33 rue Lory les Bas Appt 10 97490 Sainte-Clotilde 10 Rue Lacroix 97490 Sainte-Clotilde 13 rue Baobab jamalac 1 97490 Sainte-Clotilde 120 rue Lory les Bas Appt 35 Bât. C SHLMR Saintex 97490 Sainte-Clotilde
BOYER Natacha	Sainte-Clotilde	7 avenue Desbassyns Appt 9 Bât. A Rés. Liverpool 97490 Sainte-Clotilde
PAYET Evelyne ETHEVE Béatrice	Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde	25 allée des romains 2 canons 97490 Sainte-Clotilde 153 Rue Lory les Hauts Appt. 247 SHLMR Les Tamarins 97490 Saint-Clotilde
LEOCADIE Elodie	Sainte-Clotilde	4 rue des Amarantes Rés. Aubelline Appt. 4 Bât. B 97490 Saint-Clotilde
MAMOD Nourjahn MAMORYE-SERVANTES Isabelle	Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde	7 Rue de l' Ancienne Poste Bât. E Appt. 9 97490 Sainte-Clotilde 147 rue François de Mahy Appt. 6 SIDR Apollonides 97490 Sainte-Clotilde
TECHER Jean pierre WOAYKI Mauricette OYAPOURY Ferrando	Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde Sainte-Clotilde	4 rue de la Charente Appt. 208 97490 Sainte-Clotilde 1 Rue Pitel Appt 8 Rés. Le Parc SHLMR 97490 Saint-Clotilde 82 Rue Lory les Hauts 97490 Sainte-Clotilde
Membres suppléants		
ABDOU ABOUDOU Fatima	Sainte-Clotilde	76 Avenue de l'atré de Tassigny Appt. 5 Rés. Fontaine 97490 Sainte-Clotilde
CLEMENT Jean Claude	Sainte-Clotilde	10 Rue Maurice Ravel Appt.50 97490 Sainte-Clotilde

Collège des associations et acteurs locaux :

Membres titulaires		Qualité
GUERRINI Laurent	Sainte-Clotilde	Directeur école des Lilas
LAFOSSE Jonathan	Sainte-Clotilde	Enseignant
BOBIN Pierre	Sainte-Clotilde	Responsable associatif
COURBON Alexandra	Sainte-Clotilde	Présidente Association Fier Kréol
LEBON Odile	Sainte-Clotilde	Ergonome
MARA Kelly	Sainte-Clotilde	Présidente association Les tamarins
RICHARD Laurence	Sainte-Clotilde	Responsable association génération Alamandas
MAUNIER Marie Josée	Sainte-Clotilde	Responsable collectif Richefeu
GAVARRI Bruno	Sainte-Clotilde	Psychologue
DIJOUX Henri	Sainte-Clotilde	Responsable association parents d'élèves lilas
ALAMELA France May	Sainte-Clotilde	Responsable les pluies d'or
MERCIER Thierry	Sainte-Clotilde	Président association les Colibris

ARTICLE 3 : Fonctionnement interne

Lors de son installation le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 4 : Portage du conseil citoyen

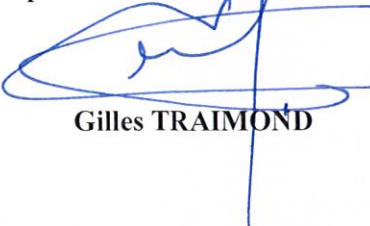
Afin de garantir son indépendance, le conseil citoyen est porté par les citoyens qui le constituent.

Dans un premier temps, son animation est assurée par la commune de Saint-Denis ou par toute association se positionnant comme structure porteuse.

Dans un second temps le conseil citoyen décidera de se constituer ou non en association déclarée en préfecture. Pour son animation les moyens matériels de fonctionnement sont tirés des fonds spécifiques de la politique de la ville ainsi que de tous moyens dédiés à l'accompagnement, à la formation et à la mise en place de projets locaux des conseils citoyens ;

ARTICLE 5 : Monsieur le Sous-préfet Cohésion sociale et Jeunesse et Monsieur le Maire de la ville de Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

Pour le Préfet et par délégation
le Sous-préfet Cohésion sociale et Jeunesse



Gilles TRAIMOND